



**AVIS DE SUSPENSION
PROVISOIRE DU DROIT
D'EXERCICE**

Dossier n° : 06-24-03485

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de discipline du Barreau du Québec, par décision rendue le 21 mai 2024 a, en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, suspendu provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles ainsi que le droit d'utiliser le titre d'avocat de **M^e Noémi Tellier** (n° de membre : **309880-0**), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Montréal et Longueuil.

Cette suspension provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ainsi que le droit d'utiliser le titre d'avocat de **M^e Noémi Tellier** (n° de membre : **309880-0**) est exécutoire à compter du **23 mai 2024**, conformément à l'article 122.0.3 du *Code des professions* et demeure en vigueur jusqu'à la première des éventualités énoncées aux termes de l'article 122.0.4 du *Code des professions*.

Le présent avis est donné en vertu des articles 122.0.3, 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 7 juin 2024

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale